



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture – Forêt –
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

Madame le Maire

Rue de la Mairie

54210 BURTHERCOURT-AUX-CHENES

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Armandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 15 mai 2018

Objet : Avis CDPENAF
Commune de BURTHERCOURT-AUX-CHENES

PJ :

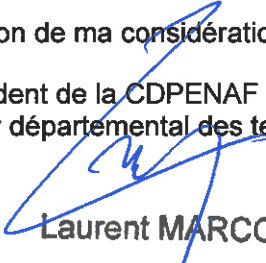
Madame le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 26 avril 2018, a rendu un avis favorable en suggérant de :

- dans la zone 1AU, se rapprocher de la densité cible de 15 logements/ha,
- dans le règlement de la zone Aa, autoriser la construction d'équipements publics à condition qu'ils soient strictement nécessaires et qu'ils ne puissent pas être implantés ailleurs,
- dans le règlement de la zone A, ne pas autoriser les abris à chevaux,
- dans le règlement de la zone A, remplacer les abris de jardins liés à l'habitation de gardiennage agricole par le terme générique annexes dont l'emprise au sol est limitée à 40 m²,
- limiter la constructibilité des zones Nj aux seuls abris de jardins jusqu'à 20 m² par unité foncière et 3,50 m de hauteur au faitage sans faire référence aux bâtiments agricoles à usage familial et aux piscines. Le cas échéant, les dimensions des zones Nj pourront être réduites avec, en compensation, une augmentation de celles des zones U (à enveloppe U + Nj constante) pour maintenir le potentiel de constructibilité au voisinage immédiat des constructions existantes,
- identifier une trame écologique strictement inconstructible dans la zone N avec un indice corridor (N corridor).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,
Le directeur départemental des territoires adjoint,


Laurent MARCOS

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00